Communiqué de presse

Dans la ligne de mire en 2015: les facteurs politiques de hausse des prix

Date 26.02.2015

L'année 2014 était placée sous le signe de l'engagement en faveur d'un service public bon marché. Des règlements à l'amiable ont pu être conclus avec la Poste, l'Union des transports publics (UTP) et l'industrie gazière. Le Surveillant des prix a largement fait usage de son droit de recommandation dans le domaine de la santé. Il a aussi procédé à de nouvelles comparaisons de prix portant sur les offices cantonaux de la circulation routière, les permis de construire, le chauffage à distance et le sauvetage terrestre.

Début 2014, le Surveillant des prix et **la Poste suisse** sont convenus d'un train de mesures global, portant notamment sur les prix, d'une valeur globale d'environ 280 millions de francs, selon l'estimation de la Poste. L'accord comprend des baisses de prix, la renonciation à des hausses de prix, la baisse de la quantité minimale pour les avantages tarifaires sur les envois de masse et la distribution de timbres gratuits à tous les ménages. Au chapitre des transports publics, le Surveillant des prix et l'**UTP** ont décidé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de prix pour la Carte 9 heures et que la neutralité des recettes serait appliquée pour les abonnements demi-tarif. Par ailleurs, les **CFF** se sont engagés à proposer une offre à tarif réduit supplémentaire sur les 50 principaux trajets du trafic longue distance, une mesure qui se chiffrerait à quelque 29 millions de francs par an. Dans le secteur de l'énergie, enfin, le Surveillant des prix et **les exploitants du réseau gazier suisse à haute pression** se sont accordés sur une baisse des rémunérations pour l'utilisation des réseaux interrégionaux et régionaux de 9,4 % en moyenne, soit de 15 millions de francs par an environ.

S'agissant des **tarifs hospitaliers**, le Tribunal administratif fédéral a rendu les premières décisions de principe sur des prix de base SwissDRG sujets à controverse. C'est notamment en raison d'un manque de règlementation en matière de benchmarking et de détermination des prix que le tribunal laisse actuellement une grande marge de manœuvre aux cantons. Il n'est pas encore possible de déterminer précisément les conséquences de ces décisions en termes de coûts, mais elles pourraient être considérables, raison pour laquelle la Surveillance des prix a transmis au Département fédéral de l'intérieur des propositions en vue d'une réglementation des tarifs hospitaliers stationnaires. Une nouvelle étude comparative de prix portant sur les médicaments cardiovasculaires a confirmé que le **coût des médicaments** représente un potentiel d'économies toujours inexploité et qu'une amélioration est notamment nécessaire en ce qui concerne le prix des génériques, nettement surfaits en comparaison internationale.

Le Surveillant des prix a également procédé à de nouvelles **comparaisons des taxes** relatives aux offices cantonaux de la circulation routière, aux permis de construire, au chauffage à distance et au sauvetage terrestre; celles-ci ont révélé des écarts importants qui doivent être expliqués et ont déjà

suscité des réactions. Le Surveillant des prix fera éventuellement d'autres recommandations concrètes aux autorités compétentes.

En marge de ses activités consacrées aux services publics, la Surveillance des prix a publié une étude sur les différences de coûts entre la Suisse et l'étranger. Cette dernière montre que, pour lutter efficacement contre l'îlot de cherté, il faudra accepter de revoir certains principes et habitudes et examiner d'autres possibilités de libéralisation.

Dans le rapport «Prix et coûts» de mai 2014, le Surveillant des prix a formulé **dix pistes concrètes** allant dans ce sens: celles-ci sont d'autant plus pertinentes que le franc fort risque d'aggraver le problème de l'îlot de cherté¹.

En 2015, la Surveillance des prix s'intéressera principalement aux prix influencés par les autorités politiques. Les domaines de **l'infrastructure** du secteur public ou proche de ce dernier (notamment la Poste, les transports publics, l'énergie, les secteurs communaux de l'approvisionnement et de l'évacuation des déchets) et de **la santé** (en particulier les taxes des hôpitaux, des homes pour personnes âgées et des établissements médico-sociaux, les tarifs de physiothérapie, les prix des médicaments) resteront prioritaires cette année.

En ce qui concerne le franc fort, le Surveillant des prix attend des importateurs et des commerçants, s'ils ne l'ont pas encore fait, qu'ils répercutent sans délai les avantages de change sur les consommateurs. Selon une première estimation, cette répercussion est meilleure qu'en 2011, où les baisses de prix s'étaient fait attendre durant des mois. Le Surveillant des prix se concentrera aussi sur les facteurs de coûts et les prestations intermédiaires des industries d'exportation et du tourisme. Vu la conjoncture actuelle, il est essentiel, pour maintenir la compétitivité de l'économie et éviter la délocalisation de la production à l'étranger, que le prix de prestations intermédiaires comme l'approvisionnement en électricité, en gaz ou en eau soient concurrentiels et que la part des taxes et redevances prélevées par l'Etat soit faible. Le Surveillant des prix attend que les collectivités publiques fassent preuve de la plus grande retenue en matière d'émoluments. Les autorités politiques et les entreprises proches de l'Etat sont priées de renoncer à toute mesure, telle qu'une entrave au commerce transfrontalier, pouvant entraîner une hausse du prix des produits et réduire la compétitivité de l'industrie d'exportation.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2014

La Surveillance des prix a traité 1853 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs du *domaine de la santé* (env. 13 %). Le deuxième motif de réclamation le plus fréquent concernait les prix des *télécommunications/réseaux CATV*. En outre, de très nombreuses contestations ont été formulées à propos du prix des *envois de lettres et de colis par la poste* ainsi que des tarifs des *transports*.

14 nouvelles solutions amiables ont été trouvées. Les autorités ont soumis 421 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Celui-ci a émis 72 **recommandations** concrètes portant principalement sur les prix et tarifs dans le domaine de la santé. Il a aussi largement fait usage de son droit de recommandation en ce qui concerne *l'approvisionnement et l'évacuation des déchets* au niveau communal, notamment à propos des *taxes sur l'eau et sur les eaux usées*.

Renseignements:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02 Beat Niederhauser, suppléant du Surveillant des prix, tél. 058 462 21 03

Voir le rapport «Prix et coûts» de mai 2014, publié sur <u>www.monsieur-prix.admin.ch</u>, > Documentation > Publications > Etudes & analyses > 2014.